



09/04/2009

## COMPTE-RENDU DU C.A DU 08 avril 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

**Délégués du C.A présents** : Françoise BEHERETCHE, Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Françoise LAMARQUE, Jean Jacques LARTIGAU, Georges LOUBEYRES, Yves PICARD, Salvador SALVADOR.

**Délégués du C.A excusés** : Alain GIRARD, Christophe PECHAMBERT.

**Délégués du C.A absents** :

**Responsables d'Antennes présents** : Romain ARDILLER, Marie Claude GARCIA, Michèle HAUSPIE, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE BAREILLES.

**Responsables d'Antennes excusés** : Dany LICARD.

### 1. **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Chaque délégué élu au Conseil d'Administration de l'ADPC par les Antennes a postulé sur les activités proposées par le Président. Les places ayant plusieurs postulants (ROD et trésorier adjoint) ont été pourvues après un vote pour définir le titulaire. A l'issue de ces votes, un vote final de confirmation de la liste des titulaires dans chaque activité (voir documents joints) a donné le résultat suivant :

Exprimés : 17/17(2 procurations)      Pour : 12      Contre : 1      Abstention : 4.

### 2. **FORMATION DES COMMISSIONS ET DEFINITION DE LEURS MISSIONS :**

Les trois commissions existantes ont été reconduites (formation, communication, animation). Elles seront supervisées par un des Vices Présidents et pilotées par le responsable élu du Conseil d'administration.

Commission formation : responsable Alain GIRARD, vice Président Yves PICARD

Missions :

Définir le contenu des différents programmes de formations et animer ces formations en impliquant tous les moniteurs :

- formation continue des secouristes des antennes,
  - formation continue des moniteurs
  - formation des candidats au monitorat,
  - manœuvre départementale,
  - actualisation de la plaquette d'information du public pour nouvelle diffusion,
- Proposer des formations nouvelles au Conseil d'Administration.

Commission communication : responsable Francis LEDOUX, vice Président Hubert DOSBA

Missions :

Terminer la mise en place du site internet de l'ADPC,  
Déclarer le site à la FNPC pour établir les liens,  
Faire vivre le site en impliquant les responsables d'Antennes pour avoir les informations,  
Faire utiliser les documents uniformes par les Antennes,  
Définir l'information à passer dans les médias,  
Proposer des idées de communication au Conseil d'Administration.

Commission animation : responsable Françoise BEHERETCHE, vice Président Christophe PECHAMBERT.

Missions :

Organiser la réception des vœux,  
Organiser l'animation de l'Assemblée Générale annuelle,  
Proposer des idées d'animations au Conseil d'Administration.

### 3. **COMMANDE DE VETEMENTS :**

Depuis octobre 2008, seulement deux Antenne ont renvoyé leur commande à l'ADPC. La subvention du Conseil Général étant attribuée, il est maintenant urgent de faire la commande de vêtements. Les

responsables d'Antennes sont priés de faire rapidement leur inventaire et de l'envoyer au président pour faire la commande groupée. Pour rappel, chaque Antenne peut commander ce qu'elle désire pour une somme de 2000 € (participation Conseil Général), tout dépassement sera pris en charge par l'Antenne.

4. **COMPTE-RENDU REUNION REGIONALE :**

Une première réunion de création d'une organisation régionale sur la mutualisation des moyens en personnels et en matériels a eu lieu à Morcenx le 14 mars 2009.

Cette organisation aura pour but de mettre en commun les moyens dont disposent les ADPC sur les départements de l'Aquitaine (24,33,40,47,64) pour répondre à des besoins importants lors d'accidents ou de catastrophes. Une liste des moyens de l'ADPC 40 est remise en séance à chaque Antenne.

D'autres réunions suivront pour définir précisément le rôle de chacun et particulièrement au sein de chaque département. Pour les Landes nous avons besoin d'un cadre régional, toute personne intéressée doit se faire connaître au Président.

5. **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FNCP :**

L'assemblée générale de la FNPC a eu lieu le 4 avril à Paris.

Globalement, la FNPC signale dans son rapport d'activités une baisse générale de la formation et par voie de conséquence, une baisse des recrutements. Les mots du Président ; « Il manque une dynamique de l'instructorat, les formateurs doivent aller sur le terrain (faire des postes de secours) pour dispenser des formations réalistes ».

La cotisation 2009 ne bouge pas, 3€ par adhérent reviennent à la FNPC.

66% de la contribution des ADPC leur revient de différentes façons (formations, assurances, matériel, ...).

Dès que le compte-rendu de l'assemblée sera diffusé, il sera à la disposition des membres s'ils le désirent.

6. **FORMATIONS PSC et PSE :**

Plusieurs demandes sont dispersées sur le département. Il serait souhaitable que les dates des formations soient connues par le président et le responsable de la commission formation pour aiguiller les candidats isolés vers les prochaines formations.

7. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Formations gardes d'enfants :

Le PIJ de Capbreton ainsi que l'ADMR de Soustons nous ont contacté pour réaliser une formation aux gestes de secours pour les gardes d'enfants. Un programme établi sur la base de la formation des assistantes maternelles est validé par les instructeurs. Le conseil d'administration décide des tarifs qui sont de 15 € par apprenant pour une formation de 3 heures et 30 € pour une formation de 6 heures.

Organisation festival de Luxey :

Les Antennes feront connaître au plus vite à Françoise LAMARQUE la disponibilité de leurs équipes pour les 14, 15 et 16 août, il faut 17 secouristes par jour. Les réunions avec la Préfecture et l'organisateur vont arriver très vite.

Congrès de la FNPC :

Le congrès se déroulera les 4, 5 et 6 septembre 2009 à Dinan (22). Les personnes intéressées se feront connaître au Président pour les formalités d'inscription.

Tempête Klaus :

Le Préfet remercie toutes les équipes de secouristes qui sont intervenues lors de la tempête.

L'ADPC a reçu un don de la part de la Fédération du Parti Socialiste des Landes. Le Président en fait part au Conseil d'Administration pour reverser cet argent à des personnes sinistrées. Une proposition est faite pour dédommager un particulier. Le Conseil d'Administration n'est pas d'accord sur cette proposition. L'argent restera bloqué jusqu'à ce qu'une solution soit acceptée. Toute proposition sérieuse devra être signalée aux délégués au C.A de chaque Antenne pour qu'elle soit étudiée afin de redistribuer cet argent au nom de la solidarité.